



AVIS PUBLIC DE CORRECTION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 13 juillet 2026 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande #2026-019 sur le lot 5 223 603 situé au 12 012, chemin du Lac-Labelle

Demande de dérogation mineure de 2,07 mètres avec la ligne latérale gauche sur une distance minimale de 5 mètres exigée à la grille des spécifications Vs-48 du règlement de zonage 2002-56 pour autoriser la construction d'un agrandissement (2^e étage) au-dessus du bâtiment existant.

Explication : Dans le cadre de cette demande, l'ajout d'un 2^e étage est prévu au-dessus du bâtiment existant situé à 2,93 mètres de la ligne latérale gauche au lieu de 5 mètres.

Demande de dérogation mineure de 1,19 mètre avec la ligne latérale gauche sur une distance minimale de 5 mètres exigée à la grille des spécifications Vs-48 du règlement de zonage 2002-56 afin de régulariser l'agrandissement du bâtiment principal de 5,21 m x 3,81 m construit dans le cadre d'un permis émis en 2013.

Explication : Dans le cadre de cette demande, un agrandissement du bâtiment principal a été réalisé dans le cadre d'un permis à 3,81 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca

DONNÉ à Labelle, ce 23^e jour de juin 2026

La greffière-trésorière adjointe,

Annie Bellefleur